



Ville de Visé

Plan stratégique transversal

Une Ville où il fait bon vivre, travailler,
investir et s'investir, grandir et s'épanouir

Tables des matières

Théorie du PST.....	3
Action stratégique n°1 : Numérisation des actes du secrétariat communal.....	5
Action stratégique n°2 : Optimiser les méthodes de GRH pour le personnel.....	6
Action stratégique n°3 : Améliorer la communication interne.....	7
Action stratégique n°4 : Améliorer la communication externe.....	8
Action stratégique n°5 : Valoriser l'image de Visé et son attractivité.....	9
Action stratégique n°6 : Le charbonnage de Cheratte Bas.....	10
Action stratégique n°7 : La place Reine Astrid à Visé.....	11
Action stratégique n°8 : Le quartier de la gare de Visé.....	12
Action stratégique n°9 : Habitat, verdurisation et mobilité douce.....	13
Action stratégique n°10 : Réaménagement des étangs de la Julienne.....	14
Action stratégique n°11 : Promouvoir les maisons associatives dans les villages.....	15
Action stratégique n°12 : Des caméras pour la sécurité publique.....	16
Action stratégique n°13 : ADL.....	17
Action stratégique n°14 : Tourisme fluvial.....	19
Action stratégique n°15 : Favoriser les circuits courts pour l'alimentation dans les écoles.....	20
Action stratégique n°16 : Le Plan de Cohésion Sociale.....	21
Action stratégique n°17 : « Protocole Disparition Seniors au Domicile ».....	22
Action stratégique n°18 : Animation à domicile pour les aînés et personnes atteintes d'Alzheimer et troubles apparentés.....	23
Action stratégique n°19 : Création de l'Echevinat de la Santé.....	24
Action stratégique n°20 : Promouvoir une résidence services.....	25
Action stratégique n°21 : Dynamisation des quartiers par « Crée ta ville ».....	27
Action stratégique n°22 : Le bien-être animal.....	28
Action stratégique n°23 : Coordination avec BEWAPP.....	29
Action stratégique n°24 : Enfouissement des bulles à verres.....	30
Action stratégique n°25 : Réalisation d'une campagne anti-tags.....	31
Action stratégique n°26 : Verdurisation progressive des cimetières.....	32
Action stratégique n°27 : Intensifier la sensibilisation et l'information sur la prévention et le tri des déchets auprès des citoyens et des écoles.....	33
Action stratégique n°28 : Maintenir et développer l'accès au sport pour tous.....	34
Action stratégique n°29 : Poursuivre le développement et l'amélioration des infrastructures sportives.....	35
Action stratégique n°30 : Promouvoir des événements sportifs à travers les sports de niche.....	36
Action stratégique n°31 : Optimiser les aires de jeux.....	37
Action stratégique n°32 : Optimiser l'accueil extra-scolaire.....	38

Théorie du PST

(extrait du manuel de droit communal en Wallonie)

DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Selon L1123-27, le collège est tenu, dans les 2 mois de l'élection des échevins, de soumettre au conseil une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Ce document s'appelait précédemment Programme de politique générale. On l'a modifié pour y inclure le volet budgétaire. Le collège est chargé de cette préparation, mais il s'agit d'une compétence du conseil qui doit l'approuver. Ce programme sera ensuite publié selon L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil. Aucun délai d'affichage n'est prévu, contrairement à ce qui est stipulé pour les budgets et les comptes (10 jours minimum par L1313-1) ou pour les règlements et ordonnances du conseil (5 jours minimum selon L1133-2). La prudence recommandera de respecter ce délai minimum de 5 jours prévus pour les règlements et ordonnances, même si L1133-2 est un article spécifique qui ne s'applique pas aux autres matières. Le conseil peut décider un délai plus long, mais un délai plus court me semblerait suspect. Cette déclaration est ensuite mise en ligne sur le site internet de la commune.

Voir aussi la circ. anticipative du 12 janvier 2001.

Quant au contenu, il ne s'agit pas d'établir un plan pluriannuel chiffré, mais de rédiger un programme de politique générale couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques¹, ainsi que le volet budgétaire.

Ce programme n'est qu'un acte politique et non juridique. Il n'est donc pas susceptible d'annulation et il n'y a même pas de sanction en cas de non-respect du délai de 3 mois².

On retrouve la même disposition à l'article 27ter de la LOCPAS.

PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL

Ce même article L1123-27 juridifie depuis le décret du 19 juillet 2018 le programme stratégique transversal.

Définition de ce document est la suivante : *'Le PST est un outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financier à disposition. Le programme stratégique transversal repose sur une collaboration entre le collège communal et l'administration.'*

Évaluation et suivi. Le PST est évalué par le collège au minimum à mi-législature et au terme de celle-ci. Le comité de direction doit aussi constituer un rapport d'exécution à l'attention du collège pour sa dernière évaluation de la législature. Ce rapport d'exécution et cette évaluation sont également transmis au conseil communal pour prise d'acte, dans le courant du premier semestre de l'année des élections communales ainsi qu'au collège issu desdites élections. L1124-40 §1er, 5. charge le DF *'d'effectuer le suivi financier du programme stratégique transversal.'*

1 Voir propositions de ligne de force de l'UVCW, in *Mouv. comm.* 5-01, 230 et article VAN BOL, in RDC 2007/2, p.34.

2 Q. DODRIMONT n°216 du 15 avril 2013, PW.

PDU en prime. Pour ceux que le PST n'aurait pas découragé, il est possible d'ajouter l'outil stratégique dénommé Perspective de Développement Urbain (PDU). Voir l'article L1123-27/1 C'est réservé aux communes à caractère urbain (définition non juridique). Le PDU *'identifie les ambitions transversales de la commune à caractère urbain, à mettre en œuvre au cours de la législature communale. Les ambitions transversales sont choisies sur la base de l'analyse contextuelle de la commune à caractère urbain, faite au regard des objectifs régionaux ... spécialement pour les quartiers prioritaires...'* Et le §4 de définir les objectifs régionaux. On attend un arrêté d'exécution.

Synergies avec le CPAS. Selon L1512-1/1, le rassemblement ou l'unification des services de support de la commune et du CPAS sont inscrits dans le PST.

L'article L1124-4 §1 charge également le directeur général de la *'mise en œuvre des axes politiques fondamentaux du programme de politique générale traduits dans le contrat d'objectifs visé à l'article L1124-1'*.

Ajoutons encore que le système de contrôle interne, conçu et développé par le directeur général, est soumis à l'approbation du conseil communal, selon L1124-4 §4.

On retrouve la même disposition sur le PST à l'article 27ter §2 de la LOCPAS.

Action stratégique n°1 : Numérisation des actes du secrétariat communal

Déclaration de politique communale, page 4

Objectif stratégique fondamental : Améliorer le fonctionnement de l'administration communale.

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : créer une administration moderne et qui utilise les nouvelles technologies numériques.**
- Fluidifier l'information organique communale
- Organiser plus méthodiquement les délibérations et le courrier entrant et sortant
- Permettre aux mandataires un accès plus aisé aux actes des organes communaux
- Mieux formaliser les articulations entre le secrétariat et les services communaux
- Mieux assurer l'information des citoyens qui demandent certains actes de la commune ou qui les consultent sur le site internet

Actions :

- Engager du personnel neuf pour mener la recherche adéquate
- Lancer un marché public et comparer les produits existant
- Former le personnel qui doit alimenter les mécanismes
- Former les utilisateurs qui y auront accès complet ou partiel
- L'archivisation du passé était un préalable et il a été réalisé

Moyens financiers :

€ Estimation :

€ Budget ordinaire récurrent

Moyens humains :

- Secrétariat communal
- Directeur Général Adjoint
- Participation de tous les services qui alimentent les délibérations et le courrier
- Participation passive des mandataires qui seront ainsi mieux informés

Étapes :

- ◆ Maîtrise du processus par les fonctionnaires en charge de la recherche et de l'installation vers les fonctionnaires alimentateurs et les mandataires utilisateurs.
- ◆ Information vers les citoyens pour ce qui leur est accessible.

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que l'administration centrale suit les techniques numériques pour une meilleure efficacité.

Supports : tous les moyens utiles pour communiquer avec la population et pour amener les mandataires à mieux utiliser les ressources (formations, informations, ...)

Action stratégique n°2 : Optimiser les méthodes de GRH pour le personnel

Déclaration de politique communale, page 4

Objectif stratégique fondamental : Une administration compétente au service des citoyens

Objectifs opérationnels :

- Libérer le service personnel des tâches répétitives qui peuvent être informatisées
- Transformer le service personnel en service GRH

Actions concrètes :

- Réaliser et/ou mettre à jour les fiches postes et les profils de fonction de l'ensemble des agents de l'administration
- Organiser les évaluations
- Mettre en place une stratégie RH concrète et complète en lien notamment avec les outils développés par la Région wallonne (CRF)
- Développer une politique du bien-être afin de favoriser la motivation des agents

Moyens financiers :

€

Moyens humains :

- DG, DGA
- Responsable GRH
- Tous les chefs de service

Étapes :

- Renforcement de l'équipe
- Rédaction de la stratégie RH
- Mise en place des descriptions de fonction et des fiches postes permettant à chaque agent de connaître les attentes de sa hiérarchie
- Développement d'une politique du bien-être
- Mise en place des évaluations

Communication/transparence :

Indicateurs : Diminution du taux d'absentéisme, amélioration du bien-être des agents, « Performance » des services

Action stratégique n°3 : Améliorer la communication interne

Déclaration de politique communale, pages 4-5

Objectif stratégique fondamental : Communication

Objectif opérationnel :

- Mettre en place une stratégie de communication interne afin d'assurer la communication entre les services

Actions concrètes :

- Marché public pour un plan de communication interne et externe
- Réalisation d'un audit interne
- Mise en place d'outils et de modes de fonctionnement
- Bilan et suivi de la nouvelle stratégie mise en place

Moyens financiers :

€ 30.000 € en interne

Moyens humains :

- Secrétariat communal
- Service communication
- Tous les services

Étapes :

- Lancement d'un marché public
- Attribution du marché public
- Lancement de l'audit
- Analyse des résultats de l'audit
- Définition des outils nécessaires
- Mise en place d'une évaluation permanente des outils développés

Communication/transparence :

L'ensemble de la mesure est axé sur la transparence et la communication interne et externe

Action stratégique n°4 : Améliorer la communication externe

Déclaration de politique communale, pages 4-5

Objectif stratégique fondamental : communication

Objectif opérationnel :

- Communiquer vers le citoyen de manière efficace

Actions concrètes :

- Développer les e-services pour l'obtention de documents en ligne
- Élaborer un bulletin communal digitalisé accessible sur le site et la page Facebook de la Ville
- Évaluer l'impact des informations et des services en ligne auprès des utilisateurs

Moyens financiers :

€ 30.000 €

Moyens humains :

- Secrétariat communal
- Service informatique
- Service communication
- Tous les services directement en lien avec le citoyen

Étapes :

- Étudier les différents site web de communes similaires afin de connaître et d'identifier les services existants
- Étudier les outils de communication (type bulletin communal) déjà développé et utilisé par ailleurs
- Prendre connaissance du marché et étude des offres existantes et à destination des communes
- Lancement d'un marché public pour obtenir les services adhoc
- Mettre en place un système de monitoring interne

Communication/transparence :

L'ensemble de la mesure est axé sur la transparence et la communication interne et externe.

Action stratégique n°5 : Valoriser l'image de Visé et son attractivité

Déclaration de politique communale, pages 4-5

Objectif stratégique fondamental : Communication

Objectifs opérationnels :

- Développement des outils de communication pour l'ensemble des politiques de la Ville
- Valoriser la Ville au sein de l'Euregio

Actions concrètes :

- En fonction du diagnostic, une stratégie de communication multi-cible et multi-services (tourisme, culture, économie, social, sportif...)
- Développer les outils ad hoc pour la stratégie interne et externe de communication
- Évaluer de manière permanente l'impact sur les publics cibles
- Développer des actions et des mises en relation avec l'EUREGIO et ses membres

Moyens financiers :

€ 30.000 €

Moyens humains :

- Secrétariat communal
- ADL
- Service communication
- Service informatique
- Tous les services

Étapes :

- Audit et analyse des besoins stratégique
- Identification des besoins par public cible et par type d'activité
- Définition des outils nécessaires
- Mise en place d'une évaluation permanente des outils développés

Communication/transparence :

L'ensemble de la mesure est axé sur la transparence et la communication interne et externe

Action stratégique n°6 : Le charbonnage de Cheratte Bas

Déclaration de politique communale, page 7

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par son aménagement.

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : aménager un pôle de convivialité à Cheratte Bas pour augmenter l'attractivité du village et susciter une dynamique économique, sociale et culturelle.**
- Redynamiser Cheratte Bas par un nouveau quartier
- Rénover et réutiliser le site classé du charbonnage délaissé depuis 1976 et assaini récemment
- Ramener de l'activité et du logement à Cheratte Bas
- Combiner avec une gare Réseau Express Liégeois (REL)

Actions :

- Partenariat avec l'intercommunale SPI
- Vente conjointe et conditionnelle de l'ensemble du site
- Recherche active d'un candidat investisseur
- Accompagnement de l'acheteur dans le processus de permis d'urbanisme et dans le suivi de son projet
- Aliénation des terrains à bâtir de la Ville pour assurer la rénovation effective de la partie classée du charbonnage
- Suivre toutes les démarches pour convaincre les autorités fédérales, régionales et parastatales (Infrabel, SNCB) de la nécessité d'une gare de déstasse à Cheratte Bas

Moyens financiers :

€ Recette de 685.000€ (vente de nos terrains à bâtir)

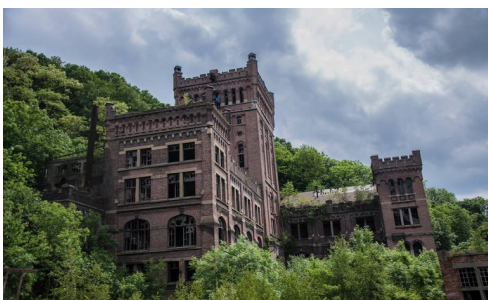
€ Dépense de 500.000€ pour la construction d'un parking 100 places pour la future gare REL

Moyens humains :

- DG secrétaire communal = chef de projet. A Visé, il n'y a pas de responsable de projets comme dans d'autres communes de la même importance
- Suivi particulier par l'urbaniste
- Appui spécialisé par la SPI
- Un jury composé notamment de personnes extérieures sera constitué pour apprécier la qualité du ou des projets déposés
- Les membres du collège communal sont particulièrement impliqués dans ce processus vital pour Cheratte Bas

Communication :

- ◆ Implication permanente de la population riveraine et des associations actives à Cheratte Bas (Cheratte quartier de vie, ...)
- ◆ Lobbying auprès des promoteurs potentiels, notamment par une délégation au Mipim de Cannes et autres démarches.
- ◆ Communication permanente sur l'état du dossier



Charbonnage du Hasard de Cheratte

Action stratégique n°7 : La place Reine Astrid à Visé

Déclaration de politique communale, page 7

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par son aménagement.

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : aménager un pôle de convivialité au centre ville pour augmenter son attractivité et susciter une dynamique économique, sociale et culturelle**
- Convivialité du centre commercial de Visé : terrasses, zones piétonnes
- Modernisation visuelle du centre
- Équilibres entre les différents usagers (piétons, automobilistes, cyclistes, ...)

Actions concrètes :

- Ouvrir et faire vivre le parking souterrain Albert Ier qui sert de parcage dérivé
- Convention avec le SPW pour la partie voirie régionale. Environ un million d'euros à charge de la région wallonne. Cela dépend de leur volonté
- Les plans existent. Demande de permis d'urbanisme

Moyens financiers :

€ Solde du subside en revitalisation urbaine : environ 650.000€ + PIC

€ Emprunt communal en 20 ans à taux fixe. Calculer l'impact sur la dette.

Moyens humains :

- ➔ Responsable des travaux par entreprises
- ➔ Suppléant : responsable des travaux d'entretien de la voirie
- ➔ Directrice financière
- ➔ DG secrétaire communal pour la coordination générale
- ➔ Collège communal
- ➔ Personnel des impétrants en eau, gaz, électricité, téléphone,.... Nécessité de liaisons fortes
- ➔ Collège communal mobilisé

Étapes :

- ◆ Un jury composé de représentants des différents acteurs, notamment le commerce visétois, a suivi le concours d'architecte. Les plans retenus ont dès lors déjà fait l'objet d'une vaste concertation préalable.
- ◆ Enquête publique lors de la procédure en permis d'urbanisme.
- ◆ Réunions publiques avec tous les acteurs du centre ville : commerçants, horeca, piétons, cyclistes, riverains, ...
- ◆ Les intérêts sont divergents : efforts d'équilibres.
- ◆ Planifier la phase travaux.
- ◆ Communication permanente sur les phases du chantier.
- ◆ Aider les commerces impactés, non seulement par le règlement d'aide financière voté le 18 février 2019, mais par des mesures concrètes d'accessibilité.

Communication/transparence :

Sens profond : Développer et structurer une campagne de communication afin d'informer les riverains et les commerçants ou tout visiteur de l'évolution des travaux ainsi que des disponibilités en matière de parking en continu et en cohérence avec les différentes phases des travaux

Supports : Site internet, Facebook, publications papiers (Visé Magazine, toutes boîtes, etc.)

Action stratégique n°8 : Le quartier de la gare de Visé

Déclaration de politique communale, page 7

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par son aménagement

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : créer un nouveau quartier sur le site de la gare de Visé en exploitant des surfaces utiles**
- Offrir plus de logements en plein centre
- Offrir plus de parcage en plein centre
- Accroître la mobilité par des bâtiments construits en bord de ligne ferroviaire
- Optimiser le centre ville en ses rares espaces disponibles
- Liaison avec Visé Nord - éviter transit

Actions :

- Convention préalable avec la SNCB quant à la répartition des missions sur le site, sur l'amplitude présumée du projet et sur les surfaces exactement concernées
- Lancer un projet en partenariat public-privé (marché public ou vente conditionnelle)
- Utiliser tous les moyens pour assurer la promotion du projet
- Convaincre les autorités urbanistiques régionales de la pertinence du projet retenu (comme pour le charbonnage)

Moyens financiers :

€ Estimation :

En dépenses participer à la réalisation du master plan et participer éventuellement à la création d'un nouveau parking public.

En recettes, il y aura du précompte immobilier supplémentaire.

Moyens humains :

- Directeur général et directeur général adjoint
- Urbaniste communal
- Responsables communaux des bâtiments et des voiries
- Transversalité avec les services de la SNCB

Étapes :

- ◆ Convention avec la SNCB
- ◆ Marché public ou vente conditionnelle
- ◆ Signature d'une convention avec un promoteur
- ◆ Obtention des permis d'urbanisme par le promoteur
- ◆ Dépôt d'un cautionnement de minimum 2.500.000€
- ◆ Suivi du chantier avec la SNCB

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que la Ville de Visé est une ville dynamique et attractive

Supports : Tous les moyens utiles pour prouver l'attractivité aux promoteurs potentiels, en appui de la SNCB

Action stratégique n°9 : Habitat, verdurisation et mobilité douce

Déclaration de politique communale, pages 8 et 10

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par son aménagement

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : Un meilleur cadre de vie pour éviter la multiplication des déplacements**
- Rationaliser l'habitat en le densifiant dans les centres (Visé et Cheratte Bas) où il y a de bons moyens de communication publics
- Végétaliser les espaces publics
- Développer l'énergie renouvelable
- Améliorer les moyens de mobilité douce

Actions :

- Rapprocher les habitants des moyens de communication
- Planter des arbres sur les axes de pénétration vers les centres
- Végétaliser dès que c'est possible là où l'habitat est dense. Une ville doit être arborée
- Développer les pistes cyclables, notamment vers Dalhem et Berneau, en sites propres dans la mesure du possible
- Éolienne sur la plaine des sports pour fournir l'électricité aux bâtiments publics latéraux.
- Borne de rechargement électrique pour les vélos au centre de Visé et à la future gare de Cheratte
- Box de parcage des vélos au centre de Visé et à la future gare de Cheratte

Moyens financiers :

€ Estimation : Toutes ces dépenses seront budgétisées progressivement, poste par poste, au terme d'études spécifiques. Une équipe supplémentaire sera nécessaire au service des plantations.

Moyens humains :

- Directeur général et directeur général adjoint
- Urbaniste communal
- Responsables communaux des plantations et des voiries
- Transversalité avec les services voirie du SPW et les impétrants en voirie

Étapes :

- ◆ Ces actions feront l'objet d'un calendrier précis une par une pour une réalisation durant la mandature.

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que la Ville de Visé est une ville dynamique et attractive

Supports : chaque action fera l'objet d'une communication concrète pour informer la population des raisons de ces initiatives.

Action stratégique n°10 : Réaménagement des étangs de la Julienne

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par son aménagement environnemental

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : maintenir le site des étangs de la Julienne en bon état**
- Maintenir l'attraction touristique familiale du site
- Maintenir les qualités environnementales du site

Actions :

- Réparer les mécanismes de communication et de régulation de l'eau endommagés fortement par la crue du 1^{er} juin 2018.
- Curer les étangs pour leur redonner de la profondeur.
- Consolider les berges des étangs

Moyens financiers :

€ Estimation :Dépense extraordinaire estimée initialement à 700.000€ qu'il faut impérativement diminuer par simple faisabilité budgétaire.

Moyens humains :

- Directeur général et directeur général adjoint
- Conseiller scientifique
- Tout le service plantations
- Transversalité avec les administrations provinciale et régionale des cours d'eau

Étapes :

- ◆ Étude technique complète pour déterminer les travaux nécessaires
- ◆ Étalement et faisabilité budgétaires du programme d'investissement
- ◆ Marché public pour la réalisation des travaux

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que la Ville de Visé a des atouts touristiques et environnementaux majeurs

Supports : tous les moyens pour exposer l'état d'avancement des travaux de préservation de ce patrimoine.



Action stratégique n°11 : Promouvoir les maisons associatives dans les villages

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par ses infrastructures associatives dans les villages

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : maintenir la cohésion sociale par la présence d'infrastructures sociétales dans les villages**
- Pérenniser les maisons existantes
- Développer les maisons où elles n'existent pas

Actions :

- Maintenir et faire vivre la maison des associations de Richelle
- Développer une maison des associations à l'emplacement de la salle Braham à Cheratte Haut en rencontrant les besoins de l'ONE et de l'école des devoirs
- Développer une maison des associations à Cheratte Bas par l'utilisation du subside en rénovation urbaine et en intégration avec le projet Matexi pour le site du charbonnage
- Étudier une maison des associations à Lixhe sur le site du 'centre social de Lixhe'

Moyens financiers :

€ Estimation : le premier projet sur le site de la salle Braham a débouché sur une dépense de plus d'un million d'€. Il a été abandonné pour cette raison. L'architecte a été chargé d'un nouveau projet plus modeste avec un budget maximal de 700.000€ tout compris. La maison de la rue Sabaré, affectée à l'ONE, sera vendue.

€ Estimation : le dossier de Cheratte Bas est aussi estimé à 700.000€ dont la moitié sera financée par le subside en rénovation urbaine.

€ Estimation : le dossier de Lixhe n'est encore qu'en pré-étude

Moyens humains :

- Directeur général et directeur général adjoint
- Directrice financière
- Chef de service des bâtiments
- Services de la vie sociale et de la culture

Étapes :

- Avant-projets des architectes désignés.
- Chiffrage des avant-projets
- Admission des avant-projets par le collège et les comités d'accompagnement
- Mission complète pour les architectes en vue du dépôt des demandes d'urbanisme
- Obtention des permis d'urbanisme à délivrer par l'autorité régionale
- Marchés publics : mode de passation, conditions et puis attribution du marché.
- Tutelle sur les marchés publics
- Notification des marchés publics
- Exécution des marchés publics jusqu'aux réceptions définitives
- Calendrier spécifique pour la maison des associations de Cheratte-Bas : le chantier doit être terminé pour le 15 juillet 2021 afin d'obtenir les subsides en rénovation urbaine

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que la Ville de Visé s'investit dans tous ses villages et y maintient des services de qualité.

Supports : information publique citoyenne sur les projets.

Action stratégique n°12 : Des caméras pour la sécurité publique

Déclaration de politique communale, pages 13 et 14

Objectif stratégique fondamental : Améliorer l'attractivité du territoire par la sécurité

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : installer une surveillance à distance en particulier au centre ville**
- Prévenir les infractions sur les personnes et les biens
- Dissuader les auteurs de troubles
- Réprimer les infractions néanmoins commises
- Imprimer un sentiment de sécurité aux utilisateurs du centre
- Étendre à d'autres quartiers de Visé

Actions :

- Acheter les caméras les plus performantes en étudiant le marché public avec le conseil de la police
- Déterminer les endroits de fixation les plus opportuns pour une couverture optimale du centre ville
- Former le personnel administratif et policier pour l'utilisation optimale du réseau de caméra. Il ne peut y avoir une surveillance permanente, mais un retour sur image doit être exploité.
- Poursuivre les auteurs identifiés pour donner du sens à la surveillance
- Coordonner les actions avec les associations actives dans le centre (résidents, commerçants, Horeca, ...)

Moyens financiers :

€ Estimation : Une étude du marché permettra de connaître le coût de l'acquisition et de l'installation du réseau de caméra

€ Budget ordinaire récurrent : dès l'installation, prévoir le budget pour l'entretien des caméras

Moyens humains :

- Les agents de la police locale sont en première ligne
- Directeur Général Adjoint pour la coordination générale
- Secrétariat du bourgmestre
- Tenter d'impliquer le Parquet

Étapes :

- ◆ Un marché public pour l'acquisition des caméras
- ◆ Installation physique des caméras
- ◆ Formation du personnel et méthodologie d'utilisation des informations ainsi collectées
- ◆ Évaluation périodique du mécanisme, de ses performances, de ses évolutions et adaptations nécessaires

Communication/transparence :

Sens profond : démontrer que la Ville de Visé est une ville sûre.

Supports : tous les moyens utiles pour communiquer avec la population sur l'existence et la pertinence des caméras (site internet, panneaux au sol pour rappeler la surveillance, ...)

Action stratégique n°13 : ADL

Déclaration de politique communale, page 5

Objectif stratégique fondamental : Favoriser le développement socio-économique

Objectifs opérationnels :

- Maintenir l'attractivité et le potentiel économique local

Actions concrètes :

- **Soutien aux commerces et entreprises présents sur le territoire**
 - Séances d'information en collaboration avec l'UCM
 - Développer un centre d'entreprises dans le cadre du développement de l'ancien Charbonnage
 - Mettre en place une commission consultative du commerce et du développement local
- **Être le relais d'information et de soutien local pour le secteur économique (commerce et entreprises)**
 - Infos relatives aux aides disponibles, soutien dans les démarches, collaboration avec la SPI pour répondre à certaines demandes des entreprises du zoning
 - Accompagnement de porteurs de projets
 - Actualiser la liste des surfaces commerciales disponibles
 - Cocktail et réseautage avec les commerces, indépendants et entreprises
- **Promouvoir l'ADL comme un outil d'appui en renforçant sa visibilité**
 - Révision d'image, logo plus dynamique en conservant les paramètres graphiques imposés par le SPW .
 - Mettre à jour le matériel visuel (roll-up, brochure, slogan) et utiliser les nouveaux supports dans toute la communication.
 - Élaboration du plan de communication annuel
- **Analyser les publics cibles en vue de développer l'offre et l'attractivité**
 - Réaliser une enquête en collaboration avec les établissements scolaires de l'enseignement secondaire sur comment les jeunes imaginent la ville dans un délai de 5 ans
- **Faire face à la concurrence en ligne, sensibilisation sur l'importance de l'image + communication**
 - Cycles de formations destinés aux petites entreprises et aux commerces animés par des experts spécialisés dans la communication via les réseaux sociaux
- **Conscientiser les entrepreneurs sur : obligations fiscales, aspects légaux, gestion**
 - Proposer des conférences en collaboration avec des experts sur les questions juridiques, la fiscalité, la digitalisation et son impact,...
- **Mettre en place des actions de sensibilisation pour favoriser le commerce de proximité**
 - Promotion du commerce local à travers des campagnes et des animations
 - Promotion des chèques commerces
- **Favoriser l'accès à l'emploi**
 - Organisation d'atelier de recherche emploi
- **Améliorer l'attractivité du marché hebdomadaire**
 - Réaliser une étude concernant le marché hebdomadaire pour dégager les pistes afin de maintenir son attractivité et son dynamisme.
 - Partenariat avec le concessionnaire et la Ville de visé pour la mise en place de concours et activités
 - Promotion et actions pour faire connaître les nouveaux ambulants

Moyens financiers :

€ Crédits ordinaires ponctuels

Moyens humains :

- ADL

Communication/transparence :

Indicateurs : Taux de présence sur le site web, pourcentage de mise à jour

Action stratégique n°14 : Tourisme fluvial

Déclaration de politique communale, page 4

Objectif stratégique fondamental : Faire du fleuve un axe de communication majeur permettant le développement du tourisme.

Objectifs opérationnels :

- Développer l'offre touristique fluviale
- Augmenter l'attrait de la Ville comme escale fluviale
- Relier Liège en navette fluviale

Actions concrètes :

- Poursuivre l'initiative de bateaux de tourisme durant les mois d'été et l'accentuer
- Rendre le port de plaisance plus attractif pour les plaisanciers
- Améliorer la signalétique marine et spécifiquement celle du port de plaisance
- Prendre contact avec la région wallonne pour faciliter le passage des écluses et modifier les horaires d'utilisation afin de le rendre accessible en fin de journée
- Envisager des échanges avec LIEGE TOGETHER, la Ville de Liège et la Province de Liège au sujet de la Navette Fluviale et étudier ensemble les perspectives de collaboration

Moyens financiers :

- € Moyens déjà dégagés en 2019
- € Nouvelle enveloppe à étudier selon le développement des projets et les interventions communales nécessaires.

Moyens humains :

- Directeur Général Adjoint
- Service Communication

Communication/transparence :

Information générale à destination des touristes mais aussi des citoyens.

Action stratégique n°15 : Favoriser les circuits courts pour l'alimentation dans les écoles

Déclaration de politique communale, page 13

Objectif stratégique fondamental : Un environnement sain

Objectifs opérationnels :

- Amener de la nourriture de proximité et saine dans les écoles
- Sensibiliser les écoliers à la nécessité des circuits courts par rapport aux distributeurs internationaux.
- Ramener les futurs consommateurs à la raison de la proximité.

Actions :

- Bannir dans les écoles la nourriture d'origine lointaine et incertaine au profit de la nourriture locale.
- Privilégier la nourriture bio mais sans s'en rendre esclaves, le principe étant les circuits courts. S'ils sont bios, c'est un plus.
- Identifier les moyens de promouvoir les produits locaux au sein de l'administration et spécifiquement au sein des cantines scolaires
- Etudier la mise en place d'une collaboration avec l'une ou l'autre coopérative locale
- Sensibiliser les directions d'écoles et les enseignants
- Adapter les commandes et les cahiers des charges relatifs à ces produits

Moyens financiers :

€ Estimation : l'objectif est de démontrer que les circuits courts ne sont pas seulement meilleurs pour une écologie active, mais qu'ils ne sont pas plus chers que les circuits internationaux. Le budget ne devrait donc pas en être affecté.

Moyens humains :

- Les directeurs d'écoles et le personnel enseignant en général
- Le service administratif de l'enseignement
- Le service de l'environnement
- Appui transversal du secrétariat communal pour la recherche des fournisseurs et la logistique.

Étapes :

- ◆ Recenser les habitudes de consommation alimentaire dans chaque école, car il y a des différences entre les implantations .
- ◆ Identifier les ressources d'achat possibles dans un périmètre de maximum 50 kilomètres.
- ◆ Organiser la logistique des livraisons.
- ◆ Recherche d'exemples déjà réalisés dans d'autres communes pour ne pas réinventer une méthodologie déjà appliquée.

Communication/transparence :

Sens profond : Démontrer par tous les moyens que le circuit court est l'avenir après avoir été le passé. Il faut juste franchir une barrière de quelques décennies de mondialisation abusive des produits alimentaires pour en revenir à la logique de la consommation locale.

Supports : information générale des parents. Explication dans toutes les classes par les enseignants.

Action stratégique n°16 : Le Plan de Cohésion Sociale

Déclaration de politique communale, pages 11 et 12

Objectif stratégique fondamental : Permettre de coordonner et de développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie

Objectifs opérationnels :

Fondamentalement : Le Plan de Cohésion Sociale s'efforce de promouvoir l'exercice de six droits fondamentaux de compétence régionale par le biais du développement social des quartiers et de la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

Actions :

- *Projet recherche emploi* : aide individuelle et collective (formations) à la rédaction de CV, lettres de motivation, ...
- *Projet recherche de logements* : aide individuelle à la recherche de logements.
- Gestion de quatre *logements de transit* : bilan individuel, rédaction de documents administratifs, encadrement particulier, gestion journalière des appartements, ...
- *Sensibilisation à la santé à domicile* : essentiellement portée sur les personnes âgées et isolées ; visites à domicile d'un de nos éducateurs pour des activités, démarches administratives, ...
- *Création d'une épicerie sociale*.
- *Potagers communautaires* dans différentes entités de la commune de Visé.
- *Inclusion des personnes handicapées* : projet porté par notre article 20 : L'ASBL « La Porte Ouverte Visétoise ».
- *Intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance* - Maison de quartier de Visé : accueil hebdomadaire de personnes isolées autour d'activités communes.
- *Conseil Communal des Enfants* : permettre aux enfants de 10 à 12 ans de participer activement à la vie de leur commune.
- *Commission Consultative de la personne handicapée* : faire connaître et reconnaître les droits et aspirations des personnes handicapées mais également suggérer, favoriser et appuyer toutes les actions sur l'entité.
- *Service d'échange local* : permettre aux personnes d'échanger des services dans le but ultime de créer une société davantage solidaire.
- *Accès aux nouvelles technologies* via l'Espace Public Numérique mis en place.
- « *Visébusocial* » : Mise à disposition d'un chauffeur et d'une camionnette afin d'améliorer la mobilité au sein de la commune.

Moyens financiers :

Estimation : 321.524,62€ dont 127.554,14€ de subvention RW et 7.754,27€ de subvention art.20.

Moyens humains :

7,5 ETP vont mettre en place ces actions sur le terrain :

Chef de projet PCS, gestionnaire des logements de transit, agent Proxi-Dem

Animatrice et gestionnaire de l'Atelier Couture de Cheratte Bas

Gestionnaire de la Maison de Quartier de Visé

Educateurs, animateurs

Ergothérapeute

Communication/transparence :

Communication liée à chaque activité via les différentes pages Facebook (CCPH, Maison de Quartier, ASBL « La Porte Ouverte », ...), le bouche à oreille, l'envoi de mails aux partenaires, distribution de flyers et articles dans les médias locaux

Action stratégique n°17 : « Protocole Disparition Seniors au Domicile »

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Améliorer la qualité des recherches en cas de disparition des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres formes de démence apparentée et améliorer l'intervention des services d'urgence, de secours en cas de problèmes de santé à domicile

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : Instauration préventive d'une fiche identitaire réalisée de façon proactive qui sera placée dans une boîte au frigo du domicile de la personne atteinte de démence et des plus de 70 ans.**
- Cette fiche reprendra : photographie(s), ses coordonnées, ses caractéristiques physiques, identité, les antécédents médicaux, les allergies, le nom du médecin traitant, les personnes à prévenir,...
- Fournir des informations précises et pertinentes aux services de secours et à la police.
- Gain de temps en cas de disparition ou de problèmes de santé au domicile.

Actions :

- Sensibilisation au phénomène de disparition (conférence, réunion avec différents partenaires).
- Promotion de l'existence de cette fiche (CPAS, service de secours, police, familles, personnes démentes, les plus de 70 ans, les aides à domicile, mutuelles, ...)
- Informer les bénéficiaires de la méthode de mise en place de la boîte.
- Expliquer la marche à suivre en cas de disparition et pouvoir l'appliquer.
- Mise à disposition des fiches identitaires ainsi qu'un accompagnement en vue de compléter correctement celle-ci.
- Fournir les autocollants « Protocole de Disparition » de la Ligue Alzheimer.
- Création d'un autocollant spécifique destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans autres que démentes.
- Permanence à l'Échevinat de la Vie Sociale.

Moyens financiers :

€

Moyens humains :

- Les agents impliqués dans la gestion du projet
- Service social
- Collaboration avec la Ligue Alzheimer, la police, aide à domicile, mutuelles, médecins, services de secours,...

Communication/transparence :

Via différentes manières, les articles dans les médias locaux, le bouche à oreille, l'envoi de mails aux partenaires, flyers, affiches et via les différentes pages Facebook.

Action stratégique n°18 : Animation à domicile pour les aînés et personnes atteintes d'Alzheimer et troubles apparentés

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Améliorer la qualité de vie au domicile des aînés, des personnes démentes et de leurs aidants proches

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : Proposer des activités au domicile de la personne en créant un projet d'animation personnalisé**
- Permettre de continuer à vivre à domicile
- Rompre l'isolement, l'exclusion sociale
- Redonner un sens à sa vie
- Permettre de poursuivre son développement intérieur et sa personnalité
- Garder sa dignité
- Autonomie sociale, reconnaître la personne dans sa dépendance, dans son besoin d'aide
- Reconnaître la personne âgée comme un sujet capable d'avoir des désirs et de faire des choix
- Redonner une place active dans la société, besoin de se recréer
- (Besoin de) se divertir
- (Besoin d') apprendre
- Maintien des capacités physiques et intellectuelles
- Maintien de la communication
- Estime de soi, valorisation
- Offrir un moment de répit aux aidants proches
- Prévention

Actions :

- Proposer des activités individuelles
- Proposer des activités spécifiques pour les personnes démentes
- Proposer des activités de groupes
- Collaboration avec les maisons de repos
- Participation aux activités des « Loisirs des Aînés »
- Prévention (chute, suicide) ?
- Informer les personnes et les aidants proches des dispositifs d'aides existant
- Préparer l'avenir (transition entre le domicile, les activités, le centre de soins de jour et la maison de repos)
- Collaboration : CPAS, kiné, police, mutuelles,..

Moyens financiers :

- € Coût actions spécifiques
- € Budget ordinaire

Moyens humains :

- Les agents impliqués dans la gestion du projet
- Service social
- Collaboration avec la Ligue Alzheimer
- Bénévoles pour encadrer les actions

Communication/transparence :

Via différentes manières/les articles dans les médias locaux, le bouche à oreille, l'envoi de mails aux partenaires, flyers, affiches. Aussi via les différentes pages Facebook

Action stratégique n°19 : Création de l'Échevinat de la Santé

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Centraliser les différentes informations sur le secteur de la santé et coordonner les initiatives des différents acteurs.

Objectif opérationnel :

- **Fondamentalement : Identifier les différents services liés à la santé sur l'entité de Visé**
- Informer la population des différents services existants
- Créer une commission « Santé » permettant une communication entre les différents partenaires présents sur la commune (centre de guidance, médecins généralistes, ONE, AMO, représentants des hôpitaux, médecine scolaire)

Actions :

- Création d'une brochure reprenant toutes les informations utiles
- Mise en place de la Commission « Santé » avec les différents acteurs de la santé
- Organisation de conférences sur des sujets liés à la santé
- Sensibilisation sur des problématiques liées à la santé
- Centralisation des différentes informations sur un site internet ou une page internet liée à la santé
- Gestion du site et mise à jour de celui-ci

Moyens financiers :

- € Quelques frais de fonctionnement au sein de l'échevinat de la santé

Moyens humains :

- Engagement à terme d'un coordinateur de l'Échevinat de la Santé ayant un profil psycho-social
- Un gestionnaire du site internet au sein des services de la Ville, mais qui aura la charge de créer et d'actualiser le volet santé

Communication/transparence :

Informers la population par brochure, site internet, différents articles dans les journaux locaux et page Facebook

Action stratégique n°20 : Promouvoir une résidence services

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : alternative à l'hébergement classique en maison de repos

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : hébergement destiné à des personnes âgées, célibataires ou vivant en couple qui sont encore capables de vivre de façon indépendante et autonome sans suivi de soins continus et permanents**
- Une habitation avec une sécurité accrue et de nombreux services disponibles (médicaux, sociaux,...)
- Alternative à l'hébergement classique en maison de repos

Actions concrètes :

- Assurer la sécurité :
 - Système d'alarme électronique qui permet aux résidents d'entrer directement en contact avec un service d'assistance et de soins dans les situations d'urgence
 - Vidéo parlophonie
 - Détection incendie relié directement à une centrale incendie
 - Surveillance vidéo (entrée, couloirs, sorties de secours...)
 - Sortie de secours
- Assurer une coordination avec des services de soins (infirmière, kiné...)
- Assurer une coordination avec des services à domicile (aide familiale, repas, courses, pharmacie, blanchisserie, repassage...)
- Assurer une aide administrative (assistante sociale)
- Assurer un service d'animation ponctuel (animateur)
- Assurer une conciergerie
- Assurer un confort de vie : ascenseur, internet, buanderie, salle de repassage, cave...
- Mise à disposition d'une salle de convivialité (événements familiaux, animations, réunions...)
- Veiller à la proximité des transports en commun dans le quartier
- Veiller à la proximité de magasins, grandes surfaces, banques...
- Assurer un espace vert (parc, jardin, terrasse...) si possible
- Assurer l'entretien des communs : (ascenseur, buanderie, cave, salle de repassage, parc, couloirs, escaliers...)
- Assurer l'entretien des locaux techniques
- Mise à disposition d'un parking et place de parking handicapé
- Accès aux chaises roulantes dans l'établissement
- Offrir un service de coiffeur, manucure et pédicure médicale
- Possibilité de prendre un petit animal de compagnie
- Organiser 1 fois par mois des réunions entre résidents et l'AS

Moyens financiers :

€ A fixer en fonction de l'état d'avancement du dossier

Moyens humains :

- 1 assistante sociale pour la gestion des dossiers
- 1 concierge
- Personnel d'entretien (du bâtiment)

Communication/transparence :

Informers les partenaires sociaux, maison de repos et l'hôpital proche de l'entité de Visé (CHC Notre-Dame), annonces dans les journaux et site internet

Action stratégique n°21 : Dynamisation des quartiers par « Créé ta ville »

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Dynamisation des quartiers

Objectifs opérationnels :

- Tisser dans les quartiers du lien social et rompre l'isolement
- Cerner et agir sur les problèmes locaux, quartier par quartier, rendre tous les habitants acteurs au sein de leur propre quartier
- Reconnecter les habitants à leur quartier, appréhender leurs perceptions, identifier les points positifs et négatifs. En assurer le suivi

Actions concrètes :

- Rencontrer les habitants et retisser du lien social
- Rencontrer la population afin d'analyser les problèmes
- Travailler en collaboration avec les Comités de quartier, les Maisons de quartier, les éducateurs de rue, le monde associatif (exemple: AMO)
- Proposer des espaces et des moments de rencontre, organiser des activités (repas de quartier, fête des voisins,...)

Moyens financiers :

€

Moyens humains :

- Personnel de la Ville, du CPAS
- Les Maisons de quartier, les Comités de quartier
- Le milieu associatif
- Les écoles de devoirs
- La Régionale Visétoise d'Habitations

Communication/transparence :

- Implication permanente des habitants des différents quartiers, des professionnels qui interviennent dans ces quartiers.
- Communication via le site internet de la ville, du CPAS, via un article dans les journaux locaux (Visé Magazine- Visé local).

Action stratégique n°22 : Le bien-être animal

Déclaration de politique communale, page 10

Objectif stratégique fondamental :

Objectifs opérationnels :

- **Fondamentalement : créer les conditions pour une commune respectueuse de la situation animale.**
- Créer un véritable climat de respect pour les animaux
- Veiller au respect permanent des animaux quels qu'ils soient
- Rassembler en une seule structure toutes les questions animales

Actions :

- Première création d'un échevinat du bien-être animal (M.Ulrici, aidé par le conseiller J. Simon)
- Vision globale des questions animales se posant sur Visé.
- Journées basées sur l'éducation.
- Distributeurs de sacs à fiente près des lieux publics
- Zones sans laisse pour les chiens
- Combat contre toutes les formes de maltraitance
- Éviter la comparaison des humains avec les bêtes

Moyens financiers :

€ Aucun moyen particulier. Crédits ordinaires ponctuels

Moyens humains :

- Un échevin et un conseiller communal
- Les agents impliqués généralement dans les questions animales :
 - Service Travaux pour la dératisation
 - Service Environnement pour les pigeons, les oies, ...
 - Service Communication pour les animaux sur les foires et les brocantes
 - Police pour les actes de maltraitance détectés
 - Partenariat avec des professionnels (vétérinaires, ...)

Communication :

- ◆ A chaque question qui se pose, explication transparente au public
- ◆ Aux propriétaires indécidés d'animaux, explication des comportements à avoir ou à ne pas avoir

Action stratégique n°23 : Coordination avec BEWAPP

Déclaration de politique communale, page 9

Objectif stratégique fondamental : Environnement et qualité du cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- Meilleur suivi des incivilités
- Satisfaction du citoyen
- Propreté de l'entité

Actions concrètes :

Participation citoyenne via FIXMYSTREET WALLONIE

- Contact avec BEWAPP pour fixer les modalités de mise en œuvre de la plateforme
- Implémenter la plateforme, dans un usage interne, dans un premier temps avec formation ad hoc du personnel
- Ouverture de la plateforme au citoyen
- Impliquer davantage les enfants

Moyens financiers :

- € Plateforme gratuite
- € Outils informatiques internes à déterminer

Communication/transparence :

Lorsque la plateforme pourra être mise à disposition du public, une campagne d'information devra être mise en place pour favoriser son utilisation.

Mise en place de poubelles connectées

- Contact avec BEWAPP pour fixer le cahier des charges idéal
- Rédaction et approbation du cahier des charges établissant les lieux pilotes
- Évaluation de la phase pilote
- Le cas échéant, étendre le processus

Moyens financiers :

- € A déterminer

Communication/transparence :

Information aux citoyens des nouvelles mesures prises pour la qualité du service.

Moyens humains :

- Chef de service Travaux
- Service propreté

Action stratégique n°24 : Enfouissement des bulles à verres

Déclaration de politique communale, page 9

Objectif stratégique fondamental : Environnement et qualité du cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- Diminution des dépôts sauvages au pied des bulles à verres
- Propreté de l'entité
- Embellissement du domaine public

Actions concrètes :

- Contact avec INTRADEL pour étudier les sites les plus appropriés pouvant accueillir ce nouveau système de procédé de bulles à verres
- Vérification des obligations légales (urbanisme, patrimoine, propriété) avant implantation
- Communication citoyenne relative à l'enfouissement

Moyens financiers :

- € Un budget approximatif de 15.000€ à prévoir par site

Moyens humains :

- Chef de service Travaux
- Service propreté

Communication/transparence :

Information aux citoyens des nouvelles mesures prises pour la qualité du service.

Action stratégique n°25 : Réalisation d'une campagne anti-tags

Déclaration de politique communale, page 9

Objectif stratégique fondamental : Environnement et qualité du cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- Diminution des tags
- Propreté de l'entité

Actions concrètes :

- Développement d'une politique de prévention
- Acquisition du matériel nécessaire à l'enlèvement des tags
- utilisation du réseau (futur) de caméras

Moyens financiers :

€ Le budget sera présenté à l'extraordinaire après évaluation du matériel adhoc disponible pour les communes - une étude des centrales d'achats provinciale et régionales sera également mise en place.

Moyens humains :

- Chef de service Travaux
- Service propreté

Communication/transparence :

Campagne de prévention

Action stratégique n°26 : Verdurisation progressive des cimetières

Objectif stratégique fondamental : Environnement et qualité du cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- Objectif zéro phyto

Actions concrètes :

- Réalisation d'un cadastre des espaces verts dans les cimetières
- Établissement d'un état des lieux des zones à verduriser dans les cimetières
- Acquisition d'outils ad hoc et formation du personnel

Moyens financiers :

- € les moyens financiers seront définis en fonction du cadastre et de l'état des lieux.

Moyens humains :

- Chef de service Travaux
- Fossoyeurs
- Service Environnement

Communication/transparence :

Une communication spécifique « zéro phyto » sera mise en place dans chaque lieu de recueillement.

Action stratégique n°27 : Intensifier la sensibilisation et l'information sur la prévention et le tri des déchets auprès des citoyens et des écoles

Déclaration de politique communale, page 9

Objectif stratégique fondamental : Environnement et qualité du cadre de vie

Objectifs opérationnels :

- Propreté de l'entité
- Sensibilisation des enfants

Actions concrètes :

- Poursuivre et intensifier les campagnes relatives au tri des déchets
- Eventuellement collaborer avec INTRADEL pour développer des actions spécifiques
- Mettre en place des journées de sensibilisation dans les écoles communales
- Envisager le même processus en collaboration avec les autres P.O. de l'entité

Moyens financiers :

- € Moyens budgétaires ordinaires classiques

Moyens humains :

- Chef de service Environnement
- Service Environnement
- Service enseignement
- Directions d'écoles

Étapes :

- Identifier les campagnes déjà existantes et envisager les pistes pour les intensifier ;
- Entamer les démarches avec Intradél afin d'évaluer les dispositifs utilisables ;
- Rencontrer les directions d'écoles pour envisager des collaborations et des sensibilisations ;
- Sur base de ces éléments, mise en place progressive des nouvelles actions.

Communication/transparence :

Les outils mis en place pourront servir d'exemples à diffuser largement à la population pour sensibiliser à la propreté.

Action stratégique n°28 : Maintenir et développer l'accès au sport pour tous

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Le sport comme épanouissement de la santé

Objectifs opérationnels :

- Maintenir et améliorer le régime des chèques sports
- Maintenir la gratuité des infrastructures sportives
- Poursuivre et développer l'aide logistique aux clubs
- Intégration des éducateurs du football de Cheratte au service des sports

Actions concrètes :

- Améliorer la communication envers les citoyens et augmenter la valeur du chèque sport
- Permettre l'utilisation du chèque dans le cadre des stages sportifs
- Poursuivre l'entretien régulier des infrastructures
- Maintenir l'aide logistique et administrative aux acteurs du sport
- Restructurer le football de Cheratte (ASBL) afin de scinder le social du sportif

Moyens financiers :

- € Crédits ordinaires ponctuels
- € Subside 20.000€ pour les chèques sports

Moyens humains :

- Service des sports
- Administration générale
- Service communication
- La Province
- L'Adeps

Communication/transparence :

Information du citoyen sur le dispositif et sur l'augmentation de la valeur du chèque
Information aux utilisateurs des infrastructures sportives

→ Via les différents canaux de communication : réunions, Internet, Facebook, presse locale ...

Action stratégique n°29 : Poursuivre le développement et l'amélioration des infrastructures sportives

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Proposer au plus grand nombre des infrastructures opérationnelles et adaptées pour une pratique du sport performante

Objectifs opérationnels :

- Investir dans l'amélioration d'infrastructures vieillissantes et énergivores
- Adapter celles-ci pour un accès au plus grand nombre (PMR)

Actions concrètes :

- Rénover le bassin de la piscine et améliorer l'accès et l'accueil du public (voir aussi fiche n°9)
- Agrandir et rénover le tennis de Visé
- Agrandir et rénover le rugby de Visé
- Remplacer le revêtement de sol du hall de Visé
- Améliorer l'offre parking aux alentours des infrastructures
- Constituer un dossier de réflexion et de rationalisation au football de Cheratte

Moyens financiers :

€ Budget extraordinaire :

- 40.000 € x5 Rénovation et aménagement infra : toitures diverses, ...
- 45.000 € Revêtement de sol hall visé (part non subsidiée)
- 250.000 € Rugby (subside ?)
- 320.000 € Tennis de Visé (part non subsidiée)
- 2.000.000 € Piscine (subside ?)
- 500.000 € Football Cheratte (vente des terrains - subsidence?)

Moyens humains :

- Service des sports et jeunesse
- Service social
- Asbl communales et autres
- Service urbanisme, infrastructures subsidiées
- Infrasports (Région)

Étapes :

- Finaliser les dossiers techniques et administratifs : Tennis, Piscine, Hall Visé
- Constituer un cahier des charges cohérent et efficace pour le rugby de Visé

Communication/transparence :

- Organiser des réunions d'information aux clubs
- Informer par différents canaux de communication les utilisateurs

Action stratégique n°30 : Promouvoir des événements sportifs à travers les sports de niche

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Promouvoir des événements sportifs spécifiques et à caractère local, régional ou international afin de développer l'image de Visé (Visé ville sportive)

Objectifs opérationnels :

- Maintenir et soutenir financièrement l'organisation d'événements tels que l'Open de Judo, le Marathon de la Meuse, le Gala de boxe, le Championnat de Karaté,...
- Aider les différents acteurs du sport lors de l'organisation d'événements ponctuels d'envergure

Actions concrètes :

- Fournir l'aide de l'équipe des sports
- Octroyer un subside
- Fournir une aide administrative à l'organisation de l'événement

Moyens financiers :

- € Crédits ordinaires
- € Subsidés : Open 3.000 €, Marathon 3.000 €

Moyens humains :

- Service des Sports
- Asbl Hall Omnisports de Visé et de Cheratte

Communication/transparence :

- Conférence de presse
- Information aux utilisateurs des infrastructures sportives via les différents canaux de communication : réunions, Internet, Facebook, presse locale,...

Action stratégique n°31 : Optimiser les aires de jeux

Déclaration de politique communale, page

Objectif stratégique fondamental : Améliorer qualitativement les aires de jeux de l'entité.

Objectifs opérationnels :

- Actualiser le cadastre des aires de jeux
- Poursuivre la mise en conformité et l'entretien des aires de jeux
- Assurer une intervention rapide en cas de défectuosité
- Développer les aires de jeux à caractère plus touristique

Actions concrètes :

- Former le personnel des sports à la technique spécifique des aires de jeux
- Prévoir une équipe attachée à l'entretien des aires de jeux en saison
- Prévoir les budgets pour la rénovation et le remplacement des modules de jeux

Moyens financiers :

€ Budget ordinaire : 7.500€

€ Budget extraordinaire :

40.000€ x 5 pour le remplacement ponctuel de module

80.000 € x 3 pour la réfection d'une aire de jeux « touristique »

Moyens humains :

- Service des Sports
- Service Travaux

Étapes :

- Actualiser et finaliser le cadastre des aires de jeux
- Déterminer les priorités (population aux alentours)
- Phaser les interventions sur 5 ans

Communication/transparence :

- ◆ Informer le public sur les aires de jeux rénovées et améliorées
- ◆ Améliorer la signalétique sur sites

Action stratégique n°32 : Optimiser l'accueil extra-scolaire

Déclaration de politique communale, page 13

Objectif stratégique fondamental : Intensifier l'offre d'activités durant les temps libres

Objectifs opérationnels :

- Développer la politique ATL de la Ville
- Accompagner les enfants hors des heures scolaires

Actions concrètes :

- Envisager les pistes d'amélioration des services actuellement offerts
- Mettre en place de nouvelles collaborations entre les services pour créer un véritable accueil temps libre sur la Commune
- Envisager des partenariats avec des structures externes développant des activités hors des heures scolaires

Moyens financiers :

€ Moyens actuels

Moyens humains :

- Service jeunesse
- Service social
- Ecole de devoirs